

Nouveau Tecfidera® - remboursé par l'assurance maladie de base

lundi 6 octobre 2014

Nouveau Tecfidera® - remboursé par les caisses maladie

Le nouveau médicament Tecfidera® (Dimethylfumarat) est homologué en tant que traitement oral pour la réduction de poussées chez les patients atteints de sclérose en plaques récurrente/rémittente. Depuis le 1er octobre il figure dans la liste des spécialités (LS) et est remboursé par les caisses maladie.

Société suisse de la sclérose en plaques, rue du Simplon 3, CH-1006 Lausanne

Tél. 021 614 80 80 | info@sclerose-en-plaques.ch | www.sclerose-en-plaques.ch